

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE  
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME DENIS, M. BERTHAUX A M. CAM

Excusé / Absent : MME LARONDE, M. BAÏADA

Secrétaire : M. DENIS

Date de la convocation : 10/11/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**(article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des mesures prises pour lutter contre la COVID 19, la réalisation de titres d'identité avait fortement baissée. Depuis la réouverture des frontières, le service est très fortement sollicité, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'agent administratif, à temps complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 01 décembre 2021 au 31 novembre 2022

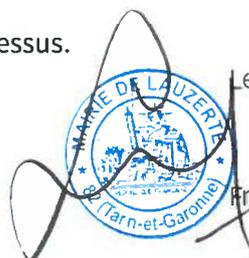
Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/12/2021 au 31/11/2022	1	Adjoint administratif territorial	Réalisation de titres d'identités, accueil, et divers travaux administratifs	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade.  
L'agents aura la possibilité de percevoir des heures supplémentaires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING